

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
**Les conséquences de la faible production d'énergies
renouvelables sur les prix de l'électricité**

Monsieur le Ministre,

L'électricité a atteint des prix records. En cause: l'absence de vent, de soleil et l'arrivée de la première vague de froid. Bien qu'il ne soit pas question de problème d'approvisionnement, l'absence de vent et la nébulosité ont pénalisé la production d'énergies renouvelables, en particulier l'éolien et le photovoltaïque, tandis que les températures relativement froides ont fait augmenter la consommation électrique.

Ce mix de circonstances a poussé les prix de l'électricité sur les marchés à la hausse. La demande dépassant largement la production, Elia, le gestionnaire de réseau, a été contraint de trouver des capacités supplémentaires afin de garantir l'équilibre.

Monsieur le Ministre, quelle est votre position par rapport à cette problématique? Comment assurer la production sachant que les conditions défavorables peuvent se reproduire à l'avenir? Qu'en est-il des énergies renouvelables?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Madame la Députée, avant tout, permettez- moi de rappeler qu'il revient à Elia, donc le gestionnaire de transport, d'assurer l'équilibre du réseau, de prévoir et d'acquérir les quantités d'énergie nécessaires tout en tenant compte de la variabilité de certaines productions telles que les sources renouvelables. Les questions relatives à la sécurité d'approvisionnement relèvent ainsi des compétences énergie du Fédéral.

Je voudrais également rappeler que, en en matière d'énergie, la Wallonie n'est pas un îlot déconnecté. Bien au contraire, par ses interconnexions avec les pays limitrophes, le réseau électrique belge est intégré dans un grand ensemble énergétique que l'on appelle « la plaque CWE». En termes de capacité installée, la production belge représente environ 20 gigawattheures sur les 400 gigawattheures que compte cet ensemble.

La problématique de l'intermittence de la production d'énergies à partir de sources renouvelables en Wallonie est ainsi fortement modulée par la disponibilité de l'énergie dans les pays limitrophes, le mix électrique installé dans ces pays ainsi que par la dispersion des capacités de production en énergie renouvelable au-delà du territoire wallon.

Les échanges indispensables à l'équilibre du réseau sont toutefois tributaires des capacités des infrastructures de transport. D'où, tout l'enjeu du développement d'un réseau de transport dimensionné de manière à pouvoir transporter les quantités d'énergie nécessaire.

Notons aussi que toutes les filières du renouvelable ne sont pas impactées de la même manière par les conditions météorologiques, certaines étant même fortement indépendantes de celles-ci.

Enfin, pour pallier une éventuelle indisponibilité de l'énergie électrique ou pour éviter d'être contraint d'acheter l'énergie à prix excessif, le système énergétique est renforcé par des dispositifs de production instantanée qui peuvent être activés, comme la centrale de pompage-turbinage de Coo, les turbines TGV, et cetera.

Au niveau des prix, la logique est analogue à l'aspect technique. Ainsi, dans le cadre d'un marché de l'énergie européen libéralisé dans lequel s'intègre le marché belge, le prix de l'électricité est soumis aux lois de l'offre et de la demande, ce prix est rarement déterminé par la seule situation des moyens de production en Belgique et encore moins en Wallonie.